Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Fleuriste, veuillez visiter :
bpfleuriste.fr/annales-sujets-et-corriges

BREVET PROFESSIONNEL DE FLEURISTE

AUTOMNE - SESSION 2003

E.1 – FLEURISTERIE

U.13 – TRAVAUX A THÈME

Thème libre - 2 heures

Christian LACROIX

Inspirez vous des grandes créations de ce célèbre couturier pour réaliser une structure à placer sur le podium lors d'un défilé.

Dimensions : Hauteur + largeur + profondeur 4 mètres maximum

Joindre des documents explicatifs

Consignes aux candidats relatives à l'épreuve de fleuristerie
U.13 – « Réalisation de travaux à thème »

1) Achat de fleurs, feuillage, accessoires floraux

Le candidat effectue l'achat de fleurs, feuillages et accessoires de son choix dans la limite d'un budget de **76,22 € HT** Cette limite est IMPERATIVE. La facture correspondante sera présentée au centre d'examen en deux exemplaires (un original et une copie lisible qui sera rendu anonymé par le centre d'examen). Le candidat ne peut en aucun cas utiliser dans sa composition des fleurs ou feuillages ou accessoires autres que ceux figurant sur la facture produite. Le jury s'assurera du strict respect de ce principe, facture à l'appui.

Les prémontages et nettoyages de végétaux et d'accessoires sont interdits. Une vérification sera effectuée avant le début de l'épreuve.

2) Glane

Le candidat peut utiliser dans sa composition des végétaux naturels **d'extérieur** (souche, champignons, mousse, lierre sauvage...). Le tout provenant de sa propre glane et **non d'un achat. La glane ne dépasserra pas 1/3 des végétaux et du travail floral.**

3) L'élément de vitrine (support) et éventuellement ce qui s'y rattache selon le thème

- Pensé, récupéré, construit par le candidat et apporté le jour de l'épreuve.
- Transportable par une personne (pas de roulage ou glissage)
- Joindre des documents explicatifs qui seront évalués

ON AUTORISE	NON AUTORISÉ
- La fabrication préalable du support, - Le travail de tous matériaux (bois, métal, pierre, verre, tissus ou végétaux secs, lianes, branches ou autres) sans feuille fraîche. - Le travail de la mousse hydrophile ou sèche, de la mousse naturelle (plaquette ou boule).	- L'utilisation et le travail* préalable de tous feuillages naturels ou fleurs avant le début de l'épreuve. *(piquer, monter, coller, agrafer ou autre technique).

Le jury

- **appréciera** la capacité d'imagination et d'expression artistique du candidat.
- **évaluera** sa compétence de gestionnaire.
- **mesurera** sa capacité à évoquer le thème retenu.

Le support en lui même n'est pas évalué. Il met en valeur les végétaux. C'est le travail floral qui est pris en compte lors de l'évaluation.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.